

aux yeux de certains membres de la Gendarmerie, je pense, empiète sur leur domaine. D'autre part, et c'est un point que personne n'a soulevé, la loi sur la Gendarmerie royale du Canada prévoit un serment d'office. Ce nouveau petit groupe, j'en suis certain, n'est lié par absolument aucun serment. Je crois que cela a son importance lorsque la sécurité du Canada est en cause.

Bref, le groupe n'a pas de fondement statutaire et ne doit de comptes à personne. Il survient au milieu de la nuit et tout d'un coup il se trouve devant nous et suscite d'assez épouvantables soupçons. Voici un passage d'un éditorial dans le numéro du 2 septembre du *Globe and Mail*:

...s'il faut un secrétariat, il devrait relever du Conseil privé qui est, pratiquement, le Cabinet. C'est le Cabinet qu'il doit conseiller, et non M. Goyer. Ainsi le Cabinet conserverait l'assurance d'entendre les avis et de la Gendarmerie royale et de l'agence. Si le secrétariat et la Gendarmerie royale relevaient l'un et l'autre de M. Goyer, le Cabinet n'entendrait qu'une version: celle qui serait établie dans les services du solliciteur général.

Avant que soit instituée cette nouvelle agence, M. Goyer devrait donner au pays une explication complète de son mode de fonctionnement et des raisons pour lesquelles il réalise une idée qu'a déjà rejetée M. Trudeau. Et le lieu où il convient de fournir cette explication est le Parlement.

Monsieur l'Orateur, voici les deux questions que je pose au ministre: d'abord, le groupe conseillera-t-il le ministre au sujet des opérations de la Gendarmerie royale du Canada et des changements qui pourraient être effectués au sein de cette force connue de par le monde? Deuxièmement, donnera-t-on à ce nouveau groupe une structure législative réglementaire, afin d'offrir à tous les députés l'occasion de participer à sa création?

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** Monsieur le président, la plupart des remarques qui ont été faites à propos du groupe de planification et de recherche que j'ai mis sur pied au sein de mon ministère ont été faites à la suite d'une indiscretion commise par un individu dont l'identité n'est pas connue. Je suis étonné que des éditorialistes et des députés sérieux aient fait des commentaires sur une rumeur, sur une indiscretion, sans attendre que j'aie précisé le rôle de cette unité de travail. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il vaut la peine, encore une fois, de préciser quelle sera la portée des responsabilités de ce groupe de travail.

Le 26 juin 1969, en commentant le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) disait ce qui suit:

Le service de sécurité, tout en restant placé sous l'autorité du Commissaire de la Gendarmerie royale, s'orientera progressivement vers une plus grande autonomie administrative et une composition à majorité civile.

Ce principe demeure. Il est respecté, et le fait qu'un groupe de recherche et de planification ait été mis sur pied ne change en rien le principe fondamental exprimé par le premier ministre.

J'ajoute même qu'il n'est aucunement question que ce groupe dirige les opérations policières comme telles. Au fait, comme son nom l'indique, il s'agit d'un groupe de recherche, d'un groupe de planification qui fera principalement de l'analyse.

En fait, quelles sont les responsabilités précises de ce groupe de travail? C'est d'abord d'assembler l'information, et non pas d'aller la chercher, et de mettre sur pied certains services de police. L'information proviendra principalement de la Gendarmerie royale du Canada, bien sûr, de même que des forces armées, des autres ministères qui possèdent de l'information pouvant se rapporter à la sécurité du pays, des gouvernements provinciaux et d'autres sources accessibles au public.

• (10.20 p.m.)

Ensuite, il devra évaluer cette information et demander des informations supplémentaires, si l'information obtenue n'est pas suffisante. Finalement, il lui faudra analyser toute cette information non pas simplement dans un esprit strictement policier, mais dans un esprit beaucoup plus large, c'est-à-dire dans un esprit social, économique et politique.

Je crois qu'il est faux de prétendre qu'une telle agence doit fonctionner à vide, c'est-à-dire ne transmettre au gouvernement que des informations policières. Ce qui est important, c'est qu'elle se place par rapport à un objectif global du gouvernement, afin de tenir compte de la politique gouvernementale pour mieux aviser le gouvernement sur la ligne de conduite à suivre quant à la sécurité intérieure.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable ministre mais, comme il le sait, le temps qui lui était accordé est écoulé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 22.)